

## Sté DELABLI – DIVISION DELPIERRE 44 - St Aignan de Grandlieu

**DEKRA  
Industrial**



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

### PIECE N°3

**RESUMES NON TECHNIQUES**

---

## **Dossier de demande d'actualisation de l'autorisation d'exploiter**

Référence n°: 5226476A\_VF

Date : Octobre 2018

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

La Sté DELABLI – DIVISION DELPIERRE est implantée au sein de la zone D2A sur la commune de Saint Aignan de Grandlieu (44) et procède à la cuisson et au conditionnement de crevettes, langoustines et produits élaborés à base de crevettes, en frais et en surgelés.

L'usine est autorisée à exploiter son activité par arrêté préfectoral d'autorisation en date du 14 mai 2013 (2013/ICPE/74).

Le site a un projet d'exploitation des locaux frigorifiques de l'ancien site ATLAGEL. L'entrepôt, désormais nommé ADRIMEX 4, offre des possibilités de stockage négatif.

Cet entrepôt, situé juste à quelques mètres du site principal, permettrait à DELABLI – DIVISION DELPIERRE d'agrandir son site et ainsi limiter le stockage externe de ses produits congelés, augmenter son espace de bureaux et de parking, dans un premier temps.

D'autres projets pourront être envisagés ensuite pour utiliser ce bâtiment.

L'inspection des installations classées a ainsi été consultée et a conclu, en s'appuyant sur l'article R 512.33 du Code de l'Environnement, que ce projet génère des modifications substantielles avec notamment le passage à autorisation de la rubrique 4735 (ammoniac). Compte tenu du changement de niveau de classement pour l'ammoniac, il est également prévu la réalisation d'une étude de dangers ammoniac, obligatoire dès lors que le site est soumis à autorisation pour la rubrique 4735.

**Ainsi, DELABLI – DIVISION DELPIERRE souhaite déposer une demande de régularisation du dossier d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées.**

**L'objet du présent dossier est donc d'évaluer les impacts et les dangers des installations soumises aux seuils d'autorisation et de déclaration ICPE sur l'environnement selon la trame définie à l'article R.512-8 du code de l'Environnement.**

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
<b>Accès et circulation</b>	L'accès au site DELABLI – DIVISION DELPIERRE se fait à partir de l'A 811, puis le périphérique nantais et la RD 823 et enfin la voie d'accès au parc d'activités.	Deux accès supplémentaires sont disponibles par la biais de l'entrepôt ADRIMEX 4, via la rue Nungesser et Coli.
<b>Paysage, voisinage et occupation des sols</b>	Les parcelles sur lesquelles se trouve l'usine DELABLI – DIVISION DELPIERRE sont classées en <u>zone UG</u> . La <u>zone UG</u> est une zone déjà urbanisée destinée à recevoir toutes les activités économiques, ainsi que des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, à l'exception des bureaux et des commerces.	La parcelle de l'entrepôt ADRIMEX 4 se situe dans la même zone UG.
<b>Géologie</b>	La géologie de la commune est caractérisée par la présence de limons de plateaux (LP) caractéristiques de plateaux peu ondulés.	Situation inchangée
<b>Hydrogéologie (eaux souterraines)</b>	Le site DELABLI – DIVISION DELPIERRE à Saint Aignan de Grandlieu ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.	Situation inchangée
<b>Hydrologie (Eaux superficielles)</b>	Dans le secteur de Saint Aignan de Grandlieu, le réseau hydrographique de surface est constitué par les étangs de Grandlieu. La commune de Saint Aignan de Grandlieu est concernée par le SDAGE Loire Bretagne ainsi que les SAGE de l'estuaire de la Loire et de Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu.	Situation inchangée
<b>Météorologie</b>	Le climat est de type océanique tempéré caractérisé par des hivers doux et humides et des étés chauds et plus secs. Les vents dominants sont les vents en provenance de Sud-Ouest.	Situation inchangée
<b>Faune - Flore</b>	La diversité des milieux naturels autour de la commune de Saint Aignan de Grandlieu implique la présence d'une ZNIEFF et de zones NATURA 2000 délimités par le lac de Grandlieu. Le site d'implantation de DELABLI – DIVISION DELPIERRE n'exerce pas d'emprise sur ces zones.	Situation inchangée

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
<b>Esthétique</b>	<p>Le site d'implantation de DELABLI – DIVISION DELPIERRE est localisé en zone artisanale et industrielle. Les bâtiments présentent une faible hauteur.</p> <p>Le site s'insère dans l'environnement local et l'architecture des bâtiments est conforme au règlement d'urbanisme.</p>	Situation inchangée
<b>L'eau</b>	<p><b><u>CONSOMMATION :</u></b></p> <p>DELABLI – DIVISION DELPIERRE est exclusivement alimenté depuis le réseau de distribution communal. Elle possède 3 compteurs correspondants à chaque unité de production et à l'alimentation du RIA.</p> <p><b><u>USAGES :</u></b></p> <p>L'eau est utilisée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les usages domestiques (sanitaires, douches),</li> <li>▪ les usages industriels (fabrication de sauces et saumures, décongélation, cuisson, douchage, coupure cuisson – pré refroidissement, nettoyages des matériels et locaux, ...),</li> <li>▪ les usages techniques (tours aéroréfrigérantes, chaufferie,...).</li> </ul> <p><b><u>TRAITEMENT DES EAUX USEES :</u></b></p> <p>Les <u>eaux industrielles</u> sont rejetées après prétraitement dans la STEP de la Petite Californie. Les eaux épurées sont ensuite rejetée dans la Loire. DELABLI – DIVISION DELPIERRE a mis en place en 2010 un prétraitement des eaux usées par ozonation afin de respecter les normes de rejets des eaux rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Le réseau est <u>séparatif</u>.</p> <p>Les <u>eaux pluviales</u> des toitures, voiries et aires de parking sont reprises et déversées dans le collecteur communal et transitent par le réseau eaux pluviales de la zone industrielle avant de rejoindre le milieu naturel (lac de Grand Lieu).</p>	<p>La provenance de l'eau utilisée sur le site (réseau d'eau de ville), la nature des usages (domestiques, industriels, techniques) restent inchangées.</p> <p>La consommation restera stable par rapport à ces dernières années.</p> <p>Situation inchangée</p> <p>Les modifications prévues sur la station de prétraitement permettront d'assurer le respect des normes de rejet dans le cadre de l'augmentation d'activité prévue par DELABLI – DIVISION DELPIERRE.</p>
<b>Les déchets</b>	<p>Les déchets générés par DELABLI – DIVISION DELPIERRE sont essentiellement organiques. Quelques déchets de type emballage sont produits dans les ateliers de fabrication et de conditionnement. Tous ces déchets sont éliminés selon des prestataires et des filières conformes à la réglementation en vigueur en favorisant la valorisation à l'enfouissement ou l'incinération lorsque c'est possible.</p>	L'objectif de DELABLI – DIVISION DELPIERRE est de poursuivre ses efforts en matière de valorisation de ces déchets.

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Bruit et circulation	<p>L'environnement du site est caractérisé par la présence de sources d'émissions sonores diffuses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'aéroport Nantes Atlantique,</li><li>• trafic sur l'avenue Antoine de Saint Exupéry, la route départementale 85 ou la route départementale 823 ;</li><li>• à un degré moindre, les établissements situés sur la zone d'activité (transporteurs).</li></ul> <p>Les niveaux de bruit en limites de propriété sont non-conformes aux prescriptions réglementaires pour certains points de mesure.</p>	<p>Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de techniques sans nuisances acoustiques pour toute future installation.</p>
Transport et approvisionnement	<p>Le trafic routier lié à l'activité de l'usine est nettement plus faible que celui des principaux axes de circulation des alentours. Il peut être estimé à moins de 4 % de la circulation locale globale (en rapport avec la circulation moyenne mesurée sur la RD823).</p>	<p>La part du trafic routier lié à l'activité de l'usine restera négligeable au regard du trafic dans le secteur.</p>

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
<b>L'air</b>	<p>Les principales émissions atmosphériques liées à l'activité de l'usine se situent au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des chaudières au gaz naturel (fumées de combustion),</li> <li>- des extracteurs d'air,</li> <li>- des compresseurs frigorifiques,</li> <li>- des tours aéroréfrigérantes,.</li> </ul> <p>Les risques d'odeurs se situent au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du stockage des déchets organiques,</li> <li>- la station de prétraitement,</li> <li>- des extracteurs d'air.</li> </ul> <p>Les équipements de combustion sont périodiquement contrôlés, la circulation automobile sur site est très faible.</p> <p>La tours aéroréfrigérante est entretenue et traitée pour prévenir le développement de légionelles.</p> <p>L'étanchéité des installations frigorifiques est testée périodiquement. Elles n'ont donc en fonctionnement normal aucun rejet dans l'atmosphère.</p> <p>Concernant les déchets organiques et le prétraitement des eaux usées, les risques d'odeur sont très limités. En effet, les déchets sont stockés pour partie en chambre froide et/ou évacués régulièrement.</p>	<p>La tour aéroréfrigérante de l'entrepôt ADRIMEX 4 sera entretenue et traitée pour prévenir le développement de légionelles de la même manière que celle de l'unité ADRIMEX 2.</p>
<b>Gestion de l'énergie</b>	<p>DELABLI – DIVISION DELPIERRE utilise le gaz naturel pour ses chaudières et l'électricité de manière générale pour l'ensemble des autres usages (compresseurs air, éclairage, onduleurs, condensateurs, machines de production). Ces 2 énergies ont été retenues car elles sont reconnues comme étant parmi les moins polluantes.</p> <p>Des actions sont menées, notamment au niveau du personnel pour le responsabiliser et le sensibiliser aux consommations énergétiques, ainsi qu'au niveau des équipements pour limiter leur impact.</p>	<p>Situation inchangée</p>

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
<b>Effets sur le climat</b>	<p>DELABLI – DIVISION DELPIERRE émet peu de GES au regard de l'activité industrielle française. Son impact sur le climat peut ainsi être considéré comme maîtrisé. La limitation des émissions de GES fait par ailleurs partie des objectifs de la société avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le respect de ses obligations réglementaires notamment en terme de contrôle périodique de l'étanchéité de ses installations,</li> <li>• l'utilisation de NH<sub>3</sub> comme fluide frigorigène,</li> <li>• un suivi du fonctionnement des brûleurs de chaudières,</li> <li>• le choix d'utiliser comme énergie principale le gaz naturel, une énergie peu polluante,</li> <li>• les mesures de réduction de consommation d'énergie,</li> <li>• l'appel autant que possible aux artisans locaux.</li> </ul>	L'entrepôt ADRIMEX 4 fonctionne sur le même principe de réfrigération.
<b>Protection des sols et sous-sols</b>	<p>Les locaux actuellement occupés par l'usine DELABLI – DIVISION DELPIERRE St Aignan de Grandlieu datent de 1985 et ont toujours été destinés à des activités agroalimentaires.</p> <p>Les risques de déversement accidentel générés par l'installation se concentrent au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ du stock de produits de nettoyage,</li> <li>▪ du stock de fuel,</li> <li>▪ du stockage de déchets dangereux.</li> </ul>	Tous les stocks de produits liquides potentiellement polluants (matières premières et déchets) sont et seront stockés sur rétention ou dispositif équivalent.
<b>Santé des populations</b>	<p>Les risques sanitaires potentiels liés à l'activité du site peuvent être liés : aux produits de nettoyage, aux eaux usées et pluviales, à l'épandage des boues d'épuration, aux émissions atmosphériques des chaudières et de la tour aéroréfrigérante, aux odeurs et aux émissions sonores.</p> <p>Cette étude permet de conclure en un risque acceptable pour la santé des populations.</p>	Situation inchangée

	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Remise en état du site	<p>En cas de cessation d'activité de l'établissement, celui ci pourra être :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) soit vendu en l'état, en cas de reprise de l'activité par une autre entreprise.</li> <li>2) soit vendu après démantèlement des installations présentant un risque pour l'environnement.</li> </ol> <p>Sous cette 2<sup>nd</sup>e hypothèse, conformément aux articles R.512-68 et R.512-74 à R.512-80 du code de l'environnement, DELABLI – DIVISION DELPIERRE s'engage, en cas de cessation d'activité, à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le maintien en l'état de fonctionner des utilités du site (chauffage des locaux, compression d'air, alimentation électrique) : la mise en sécurité des activités de stockage/distribution extérieurs de gaz (fermeture des organes de coupure), de combustibles,....</li> <li>▪ Le démontage des installations de production fixes et mobiles, si toutefois les machines en place ne devaient plus avoir d'utilités futures (avec revente ou ferrailage des machines en fonction des potentialités),</li> <li>▪ La vidange des cuves de stockage pour traitement en centre agréé ou valorisation ; l'élimination vers des filières de traitement clairement identifiées de tous les déchets présents sur le site (avec copie des bordereaux de suivi des déchets industriels spéciaux).</li> <li>▪ La suppression des stocks de matières premières du site, en particulier les produits présentant un potentiel dangereux.</li> <li>▪ La fermeture de toutes les aires d'accès privés au site d'activité</li> <li>▪ La restitution du site dans un état tel qu'il ne porte pas atteinte à l'environnement, assortie si nécessaire d'une identification des sources potentielles de pollution des sols,</li> <li>▪ Lorsque les types d'usage futur seront déterminés, l'exploitant transmettra au préfet un « <b>mémoire de réhabilitation</b> ».</li> <li>▪ L'exploitant informera le préfet des éventuels travaux prévus ou prescrits dans le cadre de la réhabilitation du site.</li> </ul>	
Coûts des mesures de protection de l'environnement	<p>Depuis 2007, DELABLI – DIVISION DELPIERRE a investi environ 1 500 k€ pour la protection de l'environnement (station de prétraitement, sprinklage, ...).</p>	

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques d'une installation.

### **A. Inventaires des menaces d'origine naturelle ou non :**

#### ▪ Menaces d'origine naturelle :

- foudre,
- sismicité,
- pluie, neige, verglas,
- mouvement de terrain.

#### ▪ Menaces d'origine autre que naturelle :

- malveillance ou négligence,
- travaux sur site,
- autres industries,
- chutes d'aéronefs,
- voies de circulation.

### **B. Inventaires des intérêts à protéger :**

- entreprises de la zone industrielle,
- voies de communication et de transport,
- hydrographie et captages.

### **C. Caractérisation des potentiels de dangers liés à la société DELABLI – DIVISION DELPIERRE**

(Voir plan de localisation des zones à risque en dernière page du résumé)

#### ▪ **Dangers associés à l'activité du site :**

- produits liquides polluants et inflammables (produits lessiviels, fuel, huiles et produits de maintenance, produits de traitement de l'eau) ⇒ pollution du milieu en cas de déversement accidentel, intoxication du personnel, incendie, explosion,
- matières combustibles ⇒ incendie,
- installations de réfrigération à l'ammoniac ⇒ explosion et intoxication,
- équipements de combustion ⇒ incendie et explosion,
- équipements sous pression ⇒ incendie et explosion,
- installations électriques ⇒ incendie,
- équipements de process ⇒ atteinte à la personne,

#### ▪ **Exploitation du site :**

- circulation routière ⇒ impact physique d'un élément en mouvement,
- déplacement du personnel ⇒ impact physique d'un élément en mouvement, pollution du milieu en cas de déversement accidentel, intoxication du personnel,
- travaux par points chauds ⇒ incendie,

#### ▪ **Formation d'atmosphères explosibles**

#### **D. Réduction des potentiels de dangers :**

- Risque incendie ⇒ réglementation interne, installations électriques (protection et contrôle),
- Risque explosion ⇒ réglementation interne, prévention de l'apparition des concentrations explosives, limitation des risques d'ignition, contrôles,
- Risque de pollution accidentelle ⇒ stockages sur rétention,
- Risque d'impact physique d'un élément en mouvement ⇒ réglementation interne, habilitation.

#### **E. Accidentologie :**

- Accidentologie du secteur d'activité ⇒ incendie du stockage de matières combustibles, fuites d'ammoniac et autres gaz, déversements accidentels et autres rejets au milieu naturel,
- Accidentologie du site ⇒ pas d'accidents graves recensés.

#### **F. Evaluation préliminaire des risques :**

↳ Conclusion : scénarii à développer dans l'étude détaillée des risques :

- Locaux stockage matières premières, produits finis et emballages ⇒ incendie et eaux d'extinction d'incendie,
- Installations de refroidissement à l'ammoniac ⇒ explosion et émanations toxiques (étude de dangers spécifique **en Pièce 7**).

#### **G. Evaluation détaillée des risques :**

L'étude AMDEC décrit pour un composant ses défaillances, les conséquences des défaillances étudiées et une quantification du danger prenant en compte les moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur le site.

Cette quantification est réalisée en deux étapes :

- évaluation préliminaire des risques (citée dans la réglementation) : une première cotation des dangers est réalisée sans tenir compte des moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur le site,
- étude détaillée de réduction des risques : une deuxième cotation est ensuite réalisée en tenant compte de ces moyens, ce qui permet de réduire la criticité des dangers étudiés. On prend également en compte la cinétique de l'accident, afin d'être le plus réaliste possible dans la cotation des différents accidents.

On peut ainsi effectuer une hiérarchisation des scénarii et se concentrer sur les scénarii les plus critiques.

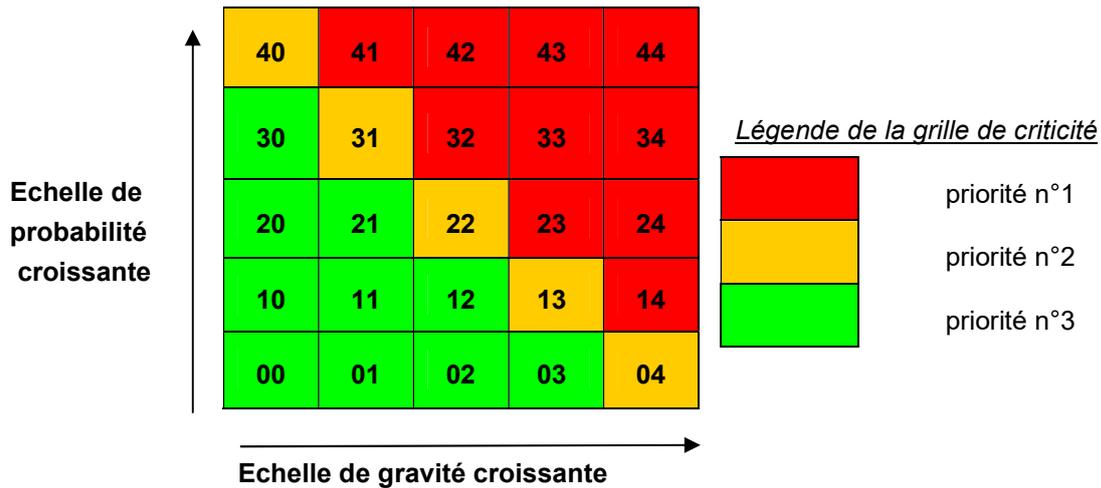
Les niveaux relatifs retenus pour appréhender la criticité de chaque risque, en rapport avec l'accidentologie, sont les suivants :

- Niveaux de probabilité : 5 niveaux retenus de « évènement possible mais extrêmement peu probable » à « évènement courant »
- Niveaux de gravité : 5 niveaux retenus de « modéré » à « désastreux »
- Cinétique : 2 niveaux retenus : rapide ou lente

**La criticité est le croisement des critères de gravité et de fréquence.** Les niveaux de risques faibles, moyens ou majeurs sont définis en fonction de l'occurrence des risques élevés et de la forte gravité potentielle du risque.

Elle permet de hiérarchiser les situations et de donner un ordre de priorité à l'action de l'exploitant pour assurer la sécurisation de ses installations.

La grille de criticité retenue par l'exploitant est la **suivante** :



La méthode retenue présente deux niveaux d'évaluation de la criticité : une évaluation sans prendre en compte les actions de prévention et de protection existantes sur le site (P et G), puis une deuxième cotation prenant en compte ces critères (P' et G'), réalisée selon la règle suivante :

- ⇒ Les mesures de prévention permettent de réduire la fréquence de l'événement redouté,
- ⇒ Les mesures de protection permettent de réduire la gravité de l'événement redouté

A l'issue de cette décote on intègre le critère de cinétique et on a ainsi une cotation reflétant la criticité réelle des scénarii étudiés et permettant leur hiérarchisation.

## RISQUE INCENDIE STOCKAGE EMBALLAGES DELPIERRE

Activité ou équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	P	G	Prévention	P'	Protection	G'	Cinétique	Scénario à développer
<b>Bâtiment stockage emballages DELPIERRE</b>	Mise en relation de la source d'ignition avec la matière combustible	Court-circuit	Incendie	3	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifications périodiques du matériel électrique</li> <li>Respect des consignes édictées après les contrôles</li> <li>Maintenance courante et entretien</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence des matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, R.I.A., bornes incendies)</li> <li>Formation incendie dispensée au personnel</li> <li>Détection fumées</li> <li>Dispositions constructives (plancher béton, système de désenfumage)</li> </ul>	2	C1 : rapide	<p><b>Cotation 12 : risque mineur</b></p> <p>↳ les moyens de prévention et protection mis en œuvre sont en adéquation avec la cinétique de l'évènement</p>
		Cigarette mal éteinte				<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction de fumer</li> </ul>					
		Travaux par points chauds				<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorisation d'intervention délivrée par le service maintenance</li> <li>Affichage des consignes de sécurité</li> <li>Plan de prévention</li> </ul>					
		Foudre				<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements électriques conformes</li> <li>Nombre de jours d'orage très inférieur à la moyenne nationale</li> </ul>					
		Acte de malveillance				<ul style="list-style-type: none"> <li>Alarme anti-intrusion dans les bureaux</li> <li>Fermeture des portails la nuit et le week-end</li> </ul>					

(P' : probabilité révisée compte tenu des mesures de prévention mises en œuvre sur le site ; G' : gravité révisée compte tenu des moyens de protection mis en œuvre sur le site)

## RISQUE INCENDIE STOCKAGE EMBALLAGES ADRIMEX 4

Activité ou équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	P	G	Prévention	P'	Protection	G'	Cinétique	Scénario à développer
<b>Stockage emballages</b> <b>Bâtiment ADRIMEX 4</b>	Mise en relation de la source d'ignition avec la matière combustible	Court-circuit	Incendie	3	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifications périodiques du matériel électrique</li> <li>Respect des consignes édictées après les contrôles</li> <li>Maintenance courante et entretien</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence des matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, R.I.A., bornes incendies)</li> <li>Formation incendie dispensée au personnel</li> <li>Dispositions constructives (plancher béton, système de désenfumage)</li> <li>Bâtiments voisins et installations techniques du site suffisamment éloignés et protégés (voir étude de flux thermique justificative en paragraphe 10)</li> <li>Plan d'établissement répertorié (PER) en cours de mise à jour</li> </ul>	2	C1 : rapide	<b>Cotation 12 : risque mineur</b> ↳ les moyens de prévention et protection mis en œuvre sont en adéquation avec la cinétique de l'évènement
		Cigarette mal éteinte				<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction de fumer</li> </ul>					
		Travaux par points chauds				<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorisation d'intervention délivrée par le service maintenance</li> <li>Affichage des consignes de sécurité</li> <li>Plan de prévention</li> </ul>					
		Foudre				<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements électriques conformes</li> <li>Nombre de jours d'orage très inférieur à la moyenne nationale</li> </ul>					
		Acte de malveillance			<ul style="list-style-type: none"> <li>Alarme anti-intrusion dans les bureaux</li> <li>Fermeture des portails la nuit et le week-end</li> </ul>						

(P' : probabilité révisée compte tenu des mesures de prévention mises en œuvre sur le site ; G' : gravité révisée compte tenu des moyens de protection mis en œuvre sur le site)

**RISQUE INCENDIE INCENDIE CONGELE 1 ADRIMEX 4**

Activité ou équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	P	G	Prévention	P'	Protection	G'	Cinétique	Scénario à développer
<b>Stockage MP, PF congèle 1 Bâtiment ADRIMEX 4</b>	Mise en relation de la source d'ignition avec la matière combustible	Court-circuit	Incendie	3	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifications périodiques du matériel électrique</li> <li>Respect des consignes édictées après les contrôles</li> <li>Maintenance courante et entretien</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence des matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, R.I.A., bornes incendies)</li> <li>Formation incendie dispensée au personnel</li> </ul>	1	C1 : rapide	<p><b>Cotation 11 : risque mineur</b></p> <p>↳ les moyens de prévention et protection mis en œuvre sont en adéquation avec la cinétique de l'évènement</p>
		Cigarette mal éteinte				<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction de fumer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositions constructives (plancher béton, système de désenfumage)</li> </ul>			
		Travaux par points chauds				<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorisation d'intervention délivrée par le service maintenance</li> <li>Affichage des consignes de sécurité</li> <li>Plan de prévention</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments voisins et installations techniques du site suffisamment éloignés et protégés (voir étude de flux thermique justificative en paragraphe 10)</li> </ul>			
		Foudre				<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements électriques conformes</li> <li>Nombre de jours d'orage très inférieur à la moyenne nationale</li> </ul>					
		Acte de malveillance				<ul style="list-style-type: none"> <li>Alarme anti-intrusion dans les bureaux</li> <li>Fermeture des portails la nuit et le week-end</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'établissement répertorié (PER) en cours de mise à jour</li> </ul>			

(P' : probabilité révisée compte tenu des mesures de prévention mises en œuvre sur le site ; G' : gravité révisée compte tenu des moyens de protection mis en œuvre sur le site)

## RISQUE INCENDIE INCENDIE CONGELE 2 ADRIMEX 4

Activité ou équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	P	G	Prévention	P'	Protection	G'	Cinétique	Scénario à développer
<b>Stockage MP, PF congèle 2</b> <b>Bâtiment ADRIMEX 4</b>	Mise en relation de la source d'ignition avec la matière combustible	Court-circuit	Incendie	3	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifications périodiques du matériel électrique</li> <li>Respect des consignes édictées après les contrôles</li> <li>Maintenance courante et entretien</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence des matériels de lutte contre l'incendie (extincteurs, R.I.A., bornes incendies)</li> <li>Formation incendie dispensée au personnel</li> </ul>	2	C1 : rapide	<b>Cotation 12 : risque mineur</b> ↳ les moyens de prévention et protection mis en œuvre sont en adéquation avec la cinétique de l'évènement
		Cigarette mal éteinte				<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdiction de fumer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositions constructives (plancher béton, système de désenfumage)</li> </ul>			
		Travaux par points chauds				<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorisation d'intervention délivrée par le service maintenance</li> <li>Affichage des consignes de sécurité</li> <li>Plan de prévention</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiments voisins et installations techniques du site suffisamment éloignés et protégés (voir étude de flux thermique justificative en paragraphe 10)</li> </ul>			
		Foudre				<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements électriques conformes</li> <li>Nombre de jours d'orage très inférieur à la moyenne nationale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'établissement répertorié (PER) en cours de mise à jour</li> </ul>			
		Acte de malveillance				<ul style="list-style-type: none"> <li>Alarme anti-intrusion dans les bureaux</li> <li>Fermeture des portails la nuit et le week-end</li> </ul>					

(P' : probabilité révisée compte tenu des mesures de prévention mises en œuvre sur le site ; G' : gravité révisée compte tenu des moyens de protection mis en œuvre sur le site)

**RISQUE POLLUTION DES EAUX**

Activité ou équipements	Défaillance	Causes	Conséquences	P	G	Prévention	P'	Protection	G'	Cinétique	Scénario à développer
Eaux extinction incendie	Incendie sur site	Mise en relation source ignition avec matière combustible	Atteinte à l'environnement (pollution accidentelle eaux et sols)	3	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir mesures préventives risque incendie</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bassin de confinement construit en lieu et place du parking. Utilisation des réseaux EU et EP avec systèmes d'obturation (environ 700 m<sup>3</sup>)</li> <li>Plan d'établissement répertorié (PER) mis en place</li> </ul>	2	C2 : lente	<b>Cotation 12 : risque acceptable</b> ↘ les moyens de prévention et protection mis en œuvre sont en adéquation avec la cinétique de l'évènement

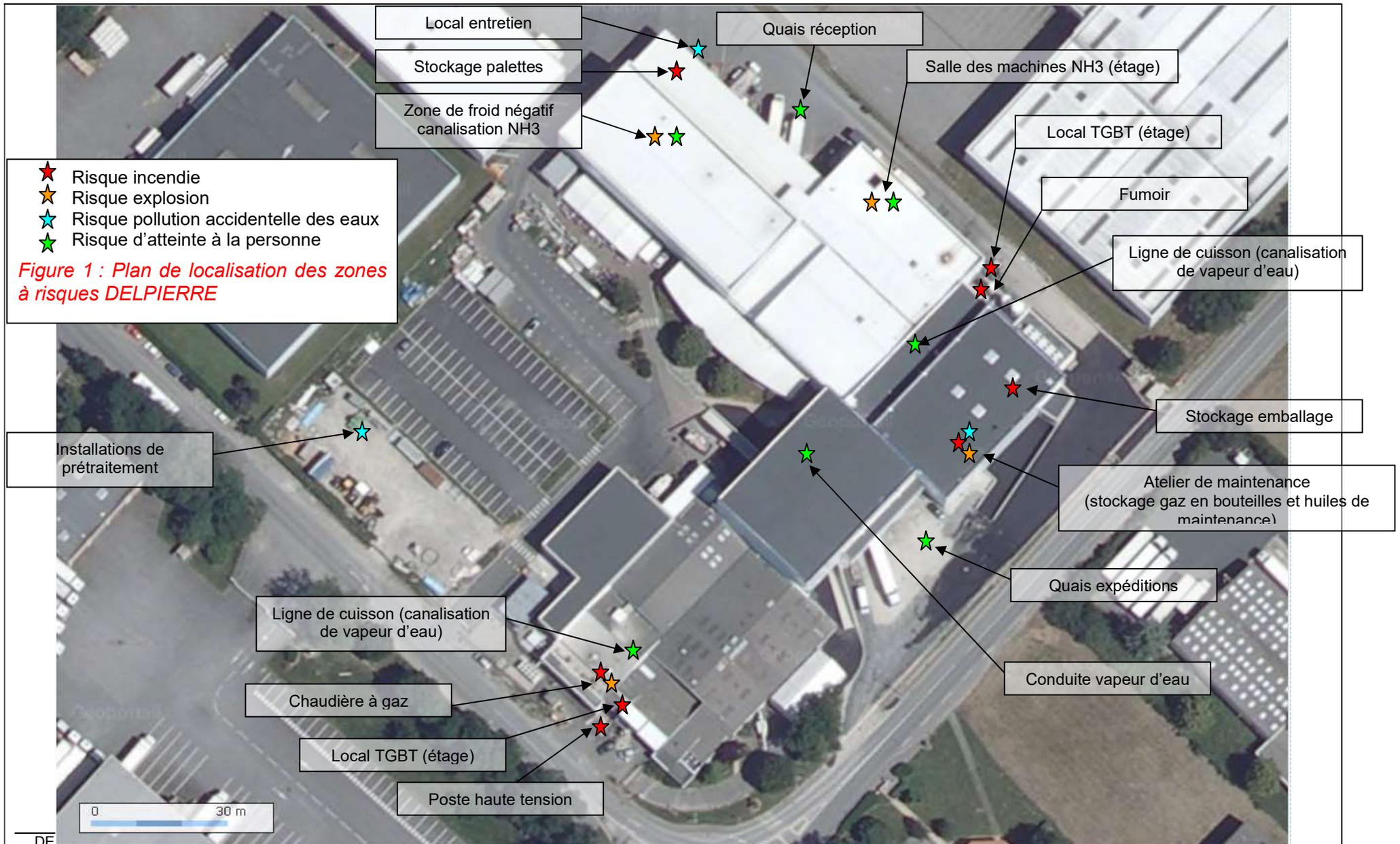
(P' : probabilité révisée compte tenu des mesures de prévention mises en œuvre sur le site ; G' : gravité révisée compte tenu des moyens de protection mis en œuvre sur le site)

↳ Conclusion suite à la cotation après prise en compte des modélisations de flux thermiques (méthode utilisée AMDEC) :

- Stockage emballages DELPIERRE : incendie ⇒ **risque mineur,**
- Stockage emballages ADRIMEX 4 : incendie ⇒ **risque mineur,**
- Stockage congèle 1 ADRIMEX 4 : incendie ⇒ **risque mineur,**
- Stockage congèle 2 ADRIMEX 4 : incendie ⇒ **risque mineur,**
- Eaux d'extinction d'incendie : pollution accidentelle ⇒ **risque mineur.**

**H. Analyse des conséquences en cas d'accident :**

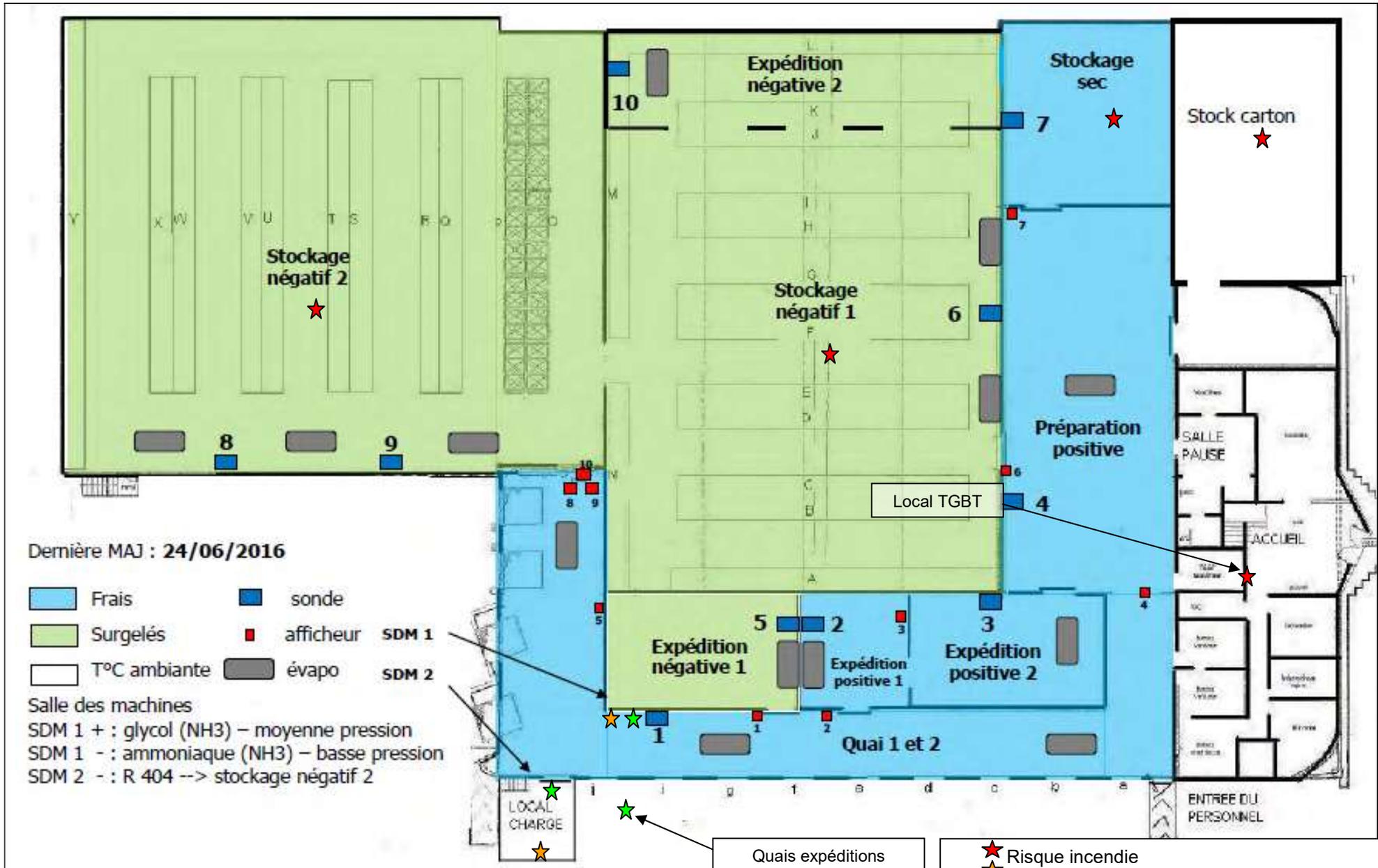
- Etude de flux thermiques : incendie des stockages emballages DELPIERRE et ADRIMEX 4
  - ⇒ les flux thermiques à effets létaux n'impacte aucun bâtiment voisin,
  - ⇒ **situation conforme hors dépassement des flux de 5 kW/m<sup>2</sup> pour les stockages ADRIMEX 4 et 3 kW/m<sup>2</sup> pour le stockage DELPIERRE**
- Défense contre l'incendie
  - ⇒ débit total nécessaire pour 2 heures : 360 m<sup>3</sup>,
  - ⇒ débit total disponible auprès du poteau incendie public le plus proche pour 2 heures : 560 m<sup>3</sup>,
  - ⇒ **situation conforme**
- Confinement des eaux d'extinction d'incendie
  - ⇒ volume à mettre en rétention : 951 m<sup>3</sup>,
  - ⇒ moyens mis en œuvre au niveau du site : bassin de rétention de 700 m<sup>3</sup> construit en lieu et place du parking et utilisation des réseaux eaux pluviales et des eaux usées (bassin tampon),
  - ⇒ **situation conforme**



★ Risque incendie  
★ Risque explosion  
★ Risque pollution accidentelle des eaux  
★ Risque d'atteinte à la personne

**Figure 1 : Plan de localisation des zones à risques DELPIERRE**





★ Risque incendie  
★ Risque explosion  
★ Risque pollution accidentelle des eaux  
★ Risque d'atteinte à la personne  
**Figure 2 : Plan de localisation des zones à risques ADRIMEX 4**